L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 31 AOUT 1878. 51me Année

BUSOUR & LIMET,
Propriétaires-Editeurs.

NOUVELLE-ORLEANS,
SAMEDI 31 AOUT 1878.

RÉFORMES VÉRITABLES.

Il y a des problèmes imposes d'économie politique qui seraient tous résolus ou qu'on ne pourrait pas si certaines réformes ardemment désirées dans l'administration particulière des Etats étaient réalisées. Nous ferons remarquer à ce sujet que c'est l'Etat de la Louisiane qui, en matière de réformes, est toujours en arrière des autres. Pour nous servir d'un mot qui a cours en ce pays quand on veut dire qu'un Etat est libéré de son passé, ou des charges que le passé a accumulées sur lui, nous dirons que le Mississippi est rechaud, et que le même mot peut être appliqué au Texas, au Tennessee, à l'Alabama, à la Georgie, mais que dans cette pléiade des Etats du Sud, la Louisiane seule, apparemment, ne peut être rachetée. La Louisiane seule, chargée de taxes et de dettes, ne fait rien pour sa libération. Elle continue à présenter orgueilleusement au monde le plus heureux blâme qu'on ait jamais vu en aucun pays, avec la prétention de faire face à toutes les obligations qu'il impose sans admettre le pour aux populations qui gémissent, les unes parce qu'on exige d'elles des redevances en disproportion avec leurs revenus, les autres parce qu'elles ne trouvent plus de travaux dans une société réellement épuisée par les frais énormes que coûte une administration sans pitié.

Sommes-nous donc destinés à périr, que nous ne puissions pas même suivre l'exemple des Etats les plus proches voisins, Etats qui marchent avec tant de fermeté dans la voie des réformes, dans la voie de ces réformes libératrices sans lesquelles il ne peut plus y avoir de salut ? Il est vrai qu'en demande de tous côtés en Louisiane la convocation d'une assemblée constituante, comme l'unique moyen d'atténuer ce grand but.

Mais ce but pourra-t-il être atteint quand ceux mêmes qui préconisent le moyen avec le plus de vivacité et d'énergie, ne savent pas, ou n'osent pas même donner une faible idée de la nature des travaux auxquels il faudra que la convention sélève, et de la nature de la législation qu'il faudra qu'elle décrète pour réaliser les espérances du peuple. C'est le peuple des campagnes qui la première, a mis en avant l'idée d'une convention ; l'idée a fait beaucoup de chemin, et on paraît l'accepter même dans ce qu'elle a de vague et d'indécis, parce qu'on sent le besoin d'une reconstruction totale, et qu'on espère l'obtenir d'une convention qui aura au moins le pouvoir de reconstruire ; elle veut.

C'est donc la nécessité seule et une nécessité impérieuse qui fait qu'on se range peu à peu sous la bannière des conventionnistes. Mais cela ne suffit pas. Il faut que les vétérans sachent bien quels les hommes qui seront dans pour les représenter à la convention, ne seront pas plus qu'aux versés dans la science économique de laquelle on pourrait attendre le bien désiré. Pour avoir de bons représentants, il faut leur indiquer d'avance ce qu'ils auront à faire, les mesures qu'ils devront voter, les maux qu'ils devront détruire, les abus qu'ils devront détruire, les traitements, les places, les sinécures qu'ils devront abolir, les dettes qu'ils devront laisser subsister, les intérêts qu'ils devront fixer pour le service de ces dettes, enfin la constitution parlementaire qu'ils devront établir pour le bien immédiat et à venir du peuple.

Tout cela est de rigueur, pour que le peuple ne soit pas dupé encore une fois. Le temps des assemblées inutiles est passé. Nous en avons eu assez. Elles ont tout, mais coûté beaucoup d'argent pour ne produire souvent que du mal. Les conventions surtout coûtent énormément. N'est-il pas raisonnable de prendre des précautions à l'égard de celle qu'on invoque pour arriver enfin à la libération de l'Etat ? En bien, occupons-nous donc d'avance des mesures qu'elle devra prendre pour répondre à l'espoir qu'on fonde sur elle !

Si l'on ne veut pas s'occuper de ces questions aujourd'hui, si l'on ne veut pas les exposer au grand jour, c'est qu'on n'ose pas, et si l'on n'ose pas, la convention, non instruite, n'osera pas mieux ; elle achèvera, comme tant d'autres assemblées en Louisiane, ses travaux improductifs et nous laissera, avec les frais immenses qu'elle aura occasionnés, dans une situation plus embarrassée que jamais.

Puisque les journaux de provinces ont vu l'initiative de la convocation d'une assemblée constituante, c'est à eux à dire ce qu'ils veulent d'elle et ce qu'ils en attendent. Ces journaux doivent comprendre que des idées vagues jetées, çà et là, sur la nécessité d'abolir quelques monopoles et quelques places inutiles, ne suffisent pas pour instruire une assemblée de la nature de celle qu'attendrait ni plus ni moins que le salut de l'Etat. Posons donc la question comme elle doit être posée par des hommes de sens et d'honnêtes citoyens. La question est de faire à l'Etat une situation franche, libre, offrant à ceux qui y sont établis déjà des chances favorables d'existence, et à ceux qui veulent y venir des avantages réels qui les encouragent et les attirent, loin de les faire reculer.

Ceci peut être la point capital de notre [illegible]. On semble trop oublier que le travail de notre population noire est précaire, que la société d'émigration nous la dispute, que nous même que cette population agricole n'émigrerait pas, ses descendants, élevés dans les écoles gratuites, voudront beaucoup moins que leurs pères se livrer aux travaux des champs, et que si nous n'avons pas alors une immigration blanche pour suppléer à la disparition graduelle des travailleurs noirs, l'Etat est perdu. Il faut donc viser à l'introduction des fermiers blancs et tout faire pour les déterminer à venir cultiver nos riches terres. Riches terres, c'est vrai ! Où en trouve-t-on de pareilles ! Mais elles ont beau être riches, si l'on demande aux fermiers tout ce qu'elles produisent et même plus qu'elle ne peuvent produire, très certainement ils les abandonneront et ceux qui avaient envie de venir ne viendront pas C'est donc là la question principale.

Maintenant peut-on supposer qu'ils seront encouragés à venir quand ils sauront qu'ils devront payer à l'Etat et aux propriétaires des taxes absorbant tous leurs revenus, et même les dépassant souvent. Ils sauront bien tous de le faire, et nous, nous saurons bien tous de compter sur eux. On a vu déjà l'insuffisance des propriétaires. Nous en fairons des millions, nous en verrons des prospectus dans toutes les parties du monde, qu'il n'en viendrait pas un seul fermier, car ce qu'un fermier demande, c'est la quiétude en matière de fiscalité, et nous n'avons à lui offrir qu'une dépendance terrible, une prédilection continuelle et en dernier résultat, la ruine. Un fermier préfère des terres moins belles et un fisc compatissant.

C'est donc sur ce point que doit pivoter le travail de la convention en Louisiane, et pour la trouver la voie nous ne pouvons rien faire de mieux que de citer les résultats auxquels de la dernière convention démocratique de l'Etat du Tennessee, où les taxeurs ont été si affreusement battus, et où les anti-taxeurs ont triomphé au grand avantage du peuple. Cette convention a décidé que les contribuables et non les mangeurs de taxes auraient le contrôle de la machine gouvernementale ; que les premiers seuls pourraient être nommés en des aux places, et que la moyenne de l'assessement n'excéderait pas le quart des valeurs sur le marché. On a calculé qu'une propriété dans le Tennessee, estimée $5000 ne paie pas plus de $3 80 pour toutes les taxes d'Etat, de comté et de chemin de fer, ce qui fait 38 cents par $100 sur un assessement de $5000 réduit à $1000. Ici la taxe de la ville et de l'Etat est de $2 90 sur $100 d'assessement, et le contribuable à la Nlle-Orléans paie en tout $28 de taxe, quand le contribuable du Tennessee ne paie pour tout que $3 80. Voilà ce que la convention démocratique a fait pour le Tennessee.

La plate-forme de cette convention est réellement, comme le dit un correspondant, un modèle de sagesse politique et de vigoureux bon sens. Tous les règlements de la dette de l'Etat sont laissés au peuple, et dans l'intervalle nulles taxes ne pourront être levées que les taxes nécessaires pour les dépenses strictes du gouvernement. La convention demande aussi qu'une clause constitutionnelle prohibe tout emprunt et toute émission de bons. Le peuple du Tennessee n'a pas besoin que l'Etat conserve du crédit, parce qu'il pense que le crédit est un fléau public.

Nous donnons les travaux de cette convention démocratique du Tennessee comme un exemple à suivre. La démocratie de la Louisiane sera-t-elle aussi courageuse et aussi bonne ? Si oui, alors il faut que la prochaine Législature n'hésite pas et qu'elle appelle la convention sans délai et dès les premiers jours de janvier 1879.

Bon logement et excellente pension au "Montrose House," à Biloxi.

—On nous écrit de St-Martinville à la date du 28 août :

Nos récoltes sont magnifiques, mais que rapportent-elles à ceux qui les ont semées et cultivées ? Le Louisiane est, sans doute, le seul Etat du monde où l'argent indispensable à l'exploitation des terres, ne peut être empranté par l'agriculteur qu'à des taux désastreux, de 15 à 20 pour cent. Ajoutons que ces taux le lorsque l'habitant réussit, on lui prend le produit entier de son travail de l'année ; lorsque les chenilles et l'ouragan passent et qu'il ne récolte pas, on lui prend sa propriété. La Louisiane doublerait ses productions, si les capitalistes et les banquiers ne craignaient pas d'avancer directement aux planteurs ce dont ils ont strictement besoin, pour empêcher que les champs ne soient condamnés à la stérilité. Il y a peu d'espoir, il n'y a pas d'avenir pour un Etat, où l'hypothèque sur des véritables domaines, sur des terres d'une fertilité presque sans égale, n'est offert qu'une garantie dédaignée, et que—maintenant—les usuriers n'acceptent, dans presque tous les cas, qu'avec l'intention et la certitude de pouvoir déposséder les propriétaires. L'agriculteur n'est pas loin de comprendre qu'à des conditions il est dix fois plus prudent et plus sage de n'ouvrir que quelques sillons, cultiver de coton que ce qui est nécessaire pour le revenir et le mettre, de mais que ce qu'il faut pour élever des volailles et s'assurer la provision quotidienne. L'exécution de ce projet, déjà si difficile, serait certainement conservé et conservera encore aux héritiers des anciens propriétaires, ce qu'il reste de ces domaines et de ces [illegible] qui—autrement—passeront, comme le plupart, en des mains étrangères.

—Rien de plus dangereux que de se mouiller les pieds ; procurez-vous une bonne paire de CAOUTCHOUCS et ne vous en arrivera pas. On ne les vend que 40 et 50 sous la paire à l'ETOILE ROUGE.

RÉSOLUTIONS.

Les membres de la Branche centrale de l'union des artisans et travailleurs du 3me ward, après avoir passé une résolution par laquelle ils recommandent le gén. Beauregard comme le personnage convenable pour la place de Trésorier d'Etat, ont adopté ainsi et voté le préambule et la résolution qui suivent contre la quarantaine :

Attendu que l'expérience des médecins les plus instruits de notre ville a prouvé que la quarantaine n'est pas une sauvegarde contre la propagation de la fièvre jaune et que les faits qui se sont produits cette année montrent que c'est un système trompeur, et qu'il devrait être remplacé par quelque autre moyen sanitaire, au lieu d'être un obstacle au commerce et une cause croissante d'indigence.

C'est pourquoi il est résolu

Que nous dénonçons le présent système de quarantaine comme un cement de la classe des travailleurs de cette communauté, et que nous en demandons l'abolition immédiate.

—DAKAR (Sénégal), 5 août.—Une violente épidémie de fièvre jaune, dont on n'avait pas eu d'exemple depuis celle de 1867, vient déclarer le long des côtes du Sénégal, notamment dans les postes et comptoirs de Gorée, de Rufisque et de Dakar. Le médecin de première classe Bellon a été emporté un des premiers par le fléau ; on compte à Gorée quarante-trois décès, dont dix depuis le 25 juillet, indépendamment des décès survenus parmi la population civile, dans les centres environnants.

Saint-Louis, chef-lieu de la colonie, n'est pas encore atteint, ce grand centre a été protégé contre la contagion par mer, par une quarantaine imposée à tous les bâtiments, et, par terre, par un cordon sanitaire rigoureux.

En ce qui concerne les troupes des diverses garnisons, on a pris immédiatement des mesures pour les disperser en dehors des centres, dans des baraquements construits à la hâte et situés à Grandiol, à Mariénapa et aux environs de Lampear.

Le nombre des médecins et des pharmaciens est insuffisant pour faire face au fléau. On en a demandé à la métropole, et on les attend par le prochain courrier.

Le médecin de 1re classe Bellon, qui vient de succomber au Sénégal, était âgé de trente-deux ans et était né à Paimpol, près de Brest.

L'établissement populaire de Biloxi, le "Montrose House."

—On annonce que le nouveau secrétaire d'Etat du Saint-Siège aurait envoyé aux nonces une circulaire dans laquelle il déclare qu'il suivra la ligne de conduite tracée par le cardinal Pianchi.

Il recommande également aux nonces de la prudence, afin de ne pas créer des embarras inutiles et d'exposer aux poursuites sans le Saint-Siège s'efforcera de maintenir avec elle les liens d'une amitié sincère et [illegible] Etat.

On s'est [illegible] Pianchi a été [illegible] que de donner quelques indications. Ne pouvant en rendre dans une station thermale française, pour des raisons qui s'indiquent d'elles-mêmes, l'impératrice a dû prendre les eaux d'Ems, qui se rapprochent le plus de celles de Royat et de la Bourboule. La cure a été, du reste, un plein succès, et l'impératrice est aujourd'hui rétablie.

Le trait est d'un sauvage.

Il désespoir un misérable qui, pour mettre plus vite, avait tué père et mère.

Au milieu de la plaidoirie, l'accusé se sauvait de tant de verbiage, se leva et fit l'aveu de son crime.

Le président voulut clore le débat.

—Maintenant, monsieur, le procès n'est pas fini, l'accusé avoue, c'est [illegible]

—Permettez, monsieur le président, l'accusé avoue, c'est [illegible]

Un [illegible] de Rivarol [illegible]

[illegible]

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nouvelle-Orléans, 31 août.—Temps couvert, pluies partielles, vents variables, principalement du sud, température stationnaire ou plus élevée

Température, 30 août 1878.

Thermomètre de C. DUHAMEL, Opticien.

	Fahrenheit.	Centigrade.
6 h. du matin	76	25
Midi	82	28
3 P. M.	84	29
6 P. M.	80	27

La fièvre jaune.—D'après le rapport officiel du bureau de santé, il est mort 59 personnes de la fièvre jaune cet [illegible] 160 nouveaux cas, dans les limites de la Nlle-Orléans, dans les vingt-quatre heures expirées hier, à midi.

Le total des cas est de 2877 et celui des décès de 867, depuis le commencement du fléau.

Noms des Morts :

Michael Reuter, Nlle-Orléans, 7 ans, 206 rue Peydras.

Lucy, c., Plaquemines, 11 ans, 8 rue St-Pierre.

Gaetano Marsello, Italie, 25 ans, coin Tréhémier et Bayonne.

Jacob Mason, Nlle-Orléans, 4 ans, 271½ rue Camp.

Mary Burke, Nlle-Orléans, 2 ans, 84 rue St-Thomas.

Marie Cuitz McKenzie, (Sœur Loretto) Wisconsin, 25 ans, Hôpital de Charité.

Louisa Tiele, Nlle-Orléans, 9 ans et 8 mois, 10 rue Toulouse.

Barbara Gloetlen, Suisse, 30 ans, 78 rue Chartres.

Oben T. Vosse, Allemagne, 22 ans, Hôtel Dieu.

Lawrence Smith, Irlande, 45 ans, 66 rue Delord.

Lize German, Irlande, 36 ans, 94 rue Gasquet.

Bernard A. Golden, St-Louis, 37 ans, coin Pryania et Amalia.

Gabriel Cezes, France, 37 ans, 257 rue Peydras.

Marie Davies, Nlle-Orléans, 4 ans et 6 mois, 102 rue Claiborne, côté nord.

Anna Hudson, Irlande, 33 ans, 53 rue Annonciation.

Guiseppe Prodecico, Italie, 26 ans, 262 rue Chartres.

Henry Schulins, Louisiane, 3 ans et 7 mois, 117 rue Dryades.

Eugène Lebetgern, Suisse, 22 ans, 143 rue Gravier.

Ignacio Frenstera, Espagne, 26 ans, 3 rue Religieuse.

Edgar Boisant, Nlle-Orléans, 6 ans et 2 mois, 418 rue Carondelet.

Louisa Jacobs, Mississippi, 20 ans, 136 rue Bienville.

John Chabrette, France, 32 ans, 206 rue Bourbon.

Luis Deuchoutier, Nlle-Orléans 3 ans et demie, 258 rue Tchoupitoulas.

Hélène Olivet, Autriche, 2 ans, rue Gallatin.

Adelina Massoya, Nlle-Orléans, 3 ans, 201 rue Chartres.

Joseph Panace, Italie, 27 ans et demié, 230 rue Chartres.

Walter J. Baillie, Irlande, 28 ans, 60 rue Basin, côté sud.

Dr M. F. de Villeneuve, France, 29 ans, 128 rue St-Louis.

Gustave Lebaube, France, 36 ans, Asile Français, rue St-Anne près Dorbigny.

Patrick H. Donnelly, Nlle-Orléans, 6 mois, 43 rue Magnolia.

Callum Hegan, Nlle-Orléans, 3 ans et 4 mois, 126 rue Delard.

James Lambert, Irlande, 23 ans, rue Magnolia, près Perdido.

Julius Lazare, France, 13 ans, coin St. Louis et Bourbon.

Remy Perillaud, France, 16 ans, 72 rue Orléans.

Mme Julie Rossi, 20 ans, 102 rue St-Louis.

Fabriane Perault, Pennsylvanie, 42 ans, Algers.

O. L. Van Cruiten, Holland, 40 ans, 5 rue South.

Peale Monette, Nlle-Orléans, 11 mois, [illegible] rue Camp.

Peter McConnell, Irlande, 31 ans, 198 rue Tchoupitoulas.

Edward Smith, Ohio, 28 ans, 89 rue South.

Margaret Tousat, France, 21 ans, rue Dryades, entre Bayonne et Perdido.

August Schaefer, Nlle-Orléans, 5 ans et 1 mois, rue Rampart, près Erato.

Mary Josephine Devis, Nlle-Orléans, 7 ans, 85 rue St-Joseph.

Sophia Relf, Alsace, 19 ans, 66 rue Harmony.

Kate Feabney, Nlle-Orléans, 16 ans, 263 rue Julie.

Chas. Labarere, France, 28 ans, Asile Français, rue St-Anne, près Derbigny.

Gervais Place, France, 33 ans, Hôtel Dieu.

Mme veuve Numa Warthburg, Suisse, 35 ans, 219 Dryades.

M. Shannon, Nlle-Orléans, 7 mois, coin Magnolia et Erato.

Morts à l'Hôpital de Charité :

Mattie McNeal, 24 ans.
John Hines, 37 ans.
John Scott, 50 ans.
Deborah McSwiney, 43 ans.
Samuel R. Williams, 26 ans.
Wm. Shaldt, 33 ans.
Fanny Maher, 20 ans.
Mathias Dillman, 30 ans.
James Linton, 39 ans.
Mariett Walts, 24 ans.

Hôpital de charité.—Nouveaux cas de fièvre jaune à l'hôpital de charité :

Morris Strauss, commis, Belgique ; 225 Poydras ; 35 ans ; venu de New York ; un an en ville ; malade une demi journée.

Peter Young, peintre ; Hollande ; 91 Rampart ; 24 ans ; venu de Amsterdam ; huit jours en ville ; malade un jour.

John Schoh, agent d'écurie, Bavière ; 5 rue Delord ; 30 ans ; venu de Brême ; 8 jours en ville ; malade un jour.

Paul Gurand, journalier, Bordeaux ; 91 rue Toulouse ; 43 ans ; venu de la Californie, trois ans en ville.

Anthony Schmidt, journalier, Allemagne ; 577 rue Tchoupitoulas ; 47 ans ; venu de St-Louis ; dix ans en ville.

Mary McRoy ; Alabama ; 142 rue Conti ; 28 ans ; venu de Monroe ; dix ans en ville ; malade un jour.

Bessie Linwood, Massachusetts, 78 rue Franklin ; 23 ans ; venu de New-Yeck ; dix mois en ville ; malade un jour.

Susie Weber, Allemagne ; enseignure Toledane et Coliseum ; 17 ans ; venue de la Havane.

Mary King, Irlande ; coin Pension et Cotton ; 24 ans ; venue de la Californie ; trois semaines en ville ; malade un jour.

Charles Geyemer, [illegible] ; Italie ; 23 ans ; venu de Cairo ; trois semaines en ville ; célibataire.

Emma Fitzgerald ; Mississippi ; 14 ans ; venue de Pearl St-Elizabeth.

Nouveaux guéris :

Thomas Lerkin, 21 ans, guéri le 24 août.

Andrew O'Connor, 41 ans, admis le 19 août.

John Kerkhoff, 26 ans, admis le 11 août.

—Nombre de cas de fièvre jaune inscrits dans les livres de la société Howard, hier, vendredi, 30 août..... 283
Total des cas annoncés jusqu'aujourd'hui..... 1498

JAMES VANDERGRIFF,
Président de la société Howard.

Paragraphes.—Les percepteurs du revenu intérieur fédéral sont décidés à poursuivre les contribuables qui ne seront pas munis des licences qu'exige la loi.

—Ceux qui vendent du tabac sans en avoir le droit sont sujets à la pénalité, qu'ils soient ou ne soient pas propriétaires de l'article.

—Le calme règne à l'Hôtel de Ville bien plus qu'à l'ordinaire.

—Les travaux de réparations des quais se poursuivent activement en vue de l'immense quantité de produits que nous recevrons'en cette saison de l'ouverture, dès que nous aurons délivré du fléau.

—La société Howard demande que les cloches des églises cessent de sonner tant que la fièvre jaune devra régner ainsi.

—Le fléau s'est déclaré à Pontchatoula, en Louisiane.

—On a pris, depuis quelque temps, entre autres déplorables habitudes, celle de décharger des armes à feu, la nuit, dans les rues.

—Un blanc qu'on croit atteint d'aliénation mentale a tenté de tuer sa fille, au No 312 de la rue Vieille-Levée. Un homme de couleur, John Williams, l'en a empêché et l'a retenu jusqu'à l'arrivée d'un policeman.

—Il y a fort peu de cas de fièvre jaune à Alger.

Le rendez-vous des excursionnistes le dimanche, à Biloxi, "Montrose House."

—Les prisonniers sont au nombre de deux cent cinquante à l'édifice de M. Houston ; un bon d'entre eux à la fièvre jaune.

—Le Dr Pratt, chirurgien, et le Dr Miles, sous-chirurgien de l'hôpital de charité, sont entrés en convalescence.—Sept des étudiants ont la fièvre jaune.

—Le Dr Arthur B. de Villeneuve, grâce aux soins du Dr Holcombe, est entièrement rétabli et reprendra l'exercice de sa profession lundi prochain.

—Le traitement inauguré ici par le Dr Choppin—celui de la fièvre jaune par l'eau glacée—va être employé, à l'hôpital, dans tous les cas qui résisteront à la médication habituelle.

—En s'adressant à M. Charles Simon, qui remplit les fonctions de président de la société israélite de bienfaisance et dont les bureaux sont au No 72 de la rue du Canal, les garde-malades expérimentés, munis de certificats de médecins, trouveront de l'emploi. M. Simon reçoit les demandes de neuf heures du matin à trois heures de l'après-midi.

—Le bruit des machines est le sujet de nombreuses plaintes qui sont transmises au maire, de toutes les parties de la ville.

—Il est question de priver les compagnies de chemins de fer d'enlever les cadavres des cous de leurs malades et de leurs chevaux.

—Les bijoutiers de New York envoient des secours à nos sociétés de bienfaisance, par l'intermédiaire de M. Secolet.

—La foudre est tombée sur la résidence de M. Todd, angle des rues Dauphine et Johnson. Personne, heureusement, n'a été atteint. Les avaries s'élèvent à une centaine de piastres.

—Manette Pond est à la station du cinquième précinct. On la soupçonne de n'être pas étrangère au vol commis, dans la nuit du 24 au 25 du courant, chez Mme Dimitry, rue Robertson, entre les rues Kerlerec et Esplanade.

—Henry Hahn, ou Lee, qui est accusé d'avoir tué Henry Murphy, a la fièvre jaune.

—D'après les informations qui lui ont été données, le sergent Grabert accuse J. Williams d'avoir fait un vol chez M. C. H. Allen, domicilié dans la rue St-Charles, entre les rues Valence et Bordeaux.

—Le malade traité à l'eau glacée, à l'hôpital, est mort hier matin. Une seconde expérience aura lieu dans des circonstances plus favorables.

—Des habitants de la partie inférieure de la ville se plaignent de ce qu'un yaguas, de la partie supérieure, des personnes atteintes de la fièvre jaune.

—Le shérif Houston a prévenu le maire que les matelots refusaient des provisions, et les pharmaciens des médicaments à la prison que s'ils en reçoivent le prix en comptant.

—Dans le cortège qui accompagnait hier matin, au lieu du repos éternel la dépouille mortelle de Mme Julie Rossi, on remarquait en grand nombre, les membres des deux organisations dramatiques, l'Amphitéâtre Dramatique et le Club Lorlanania. Le défunte avait été aimée, avec une obligeance extrême, son concours aux deux organisations ; aussi, celles-ci ont-elles tenu à remplir ce dernier et pieux devoir envers une artiste qui était des leurs, qui avait bien des fois passionnément contribué au succès de la partie de l'art [illegible] [illegible] [illegible]